



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Absents/Excusés : 4

Procurations : 4

Nombre de votes : 15

L'an deux mil vingt le 26 juin à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Eric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : CHASSAGNE Eric, QUIGNON Florence, ROUX Sonia, MAGIS-TERLOUW Colette, ZALOGA Anna, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, LASSIGNARDIE Céline, CHAPALAIN Christian, RAIGA Claude, LE GOFF Yannick,

Conseillers municipaux absents / excusés : MATHIOTTE Patrick, FOURÉ Estelle, MAYER Joëlle, SCHEID Eric, Procurations : MATHIOTTE Patrick à MAGIS-TERLOUW Colette, FOURÉ Estelle à ROUX Sonia, MAYER Joëlle à CHAPALAIN Christian, SCHEID Eric à ZALOGA Anna,

Secrétaire de séance : ZALOGA Anna,

Date de convocation du conseil municipal : 18 juin 2020

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121.11 du Code des Communes.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer,

En préambule, Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, distribue une note synthétique relative au budget communal, il expose les différents mécanismes, dépenses et ressources qui constituent les grandes masses budgétaires. Chaque membre de l'assemblée reçoit une édition papier des documents de travail de la commission des Finances qui s'est tenue le 19 juin 2020 à 20 heures. Monsieur Christian CHAPALAIN donne le lien d'une vidéo « dessine-moi l'Eco » qui explique très bien ces notions.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA)

CA 2019 COMMUNE N°D2020-06-001

Monsieur Claude RAIGA est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif principal de la commune de l'exercice 2019, dressé par Monsieur CHASSAGNE Eric, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	41 777.38			284 851.31	41 777.38	284 851.31
Opérations exercice	550 028.34	515 837.45	571 885.18	769 418.89	1 121 913.52	1 285 256.34
Total	591 805.72	515 837.45	571 885.18	1 054 270.20	1 163 690.90	1 570 107.65
Résultat de clôture	75 968.27			482 385.02		406 416.75
Restes à réaliser	56 955.09	154 392.59			56 955.09	154 392.59

Total cumulé	132 923.36	154 392.59		482 385.02	56 955.09	560 809.34
Résultat définitif		21 469.23		482 385.02		503 854.25

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote : 10 présents - 14 suffrages exprimés

Résultat du vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

CA 2019 LOTISSEMENT N°D2020-06-002

Monsieur Claude RAIGA est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif lotissement de l'exercice 2019, dressé par Monsieur CHASSAGNE Eric, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	71 642.42		71 642.42	71 642.42	143 284.84	71 642.42
Total	71 642.42		71 642.42	71 642.42	143 284.84	71 642.42
Résultat de clôture	71 642.42				71 642.42	
Restes à réaliser						
Total cumulé	71 642.42				71 642.42	
Résultat définitif	71 642.42				71 642.42	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote : 10 présents - 14 suffrages exprimés

Résultat du vote : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (CDG)

CDG 2019 N°D2020-06-003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASSAGNE Eric,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour le budget principal de la commune pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; **Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

CDG LOTISSEMENT : CG 2019 N°D2019-03-004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHASSAGNE Eric,

Après s'être fait présenter le budget annexe lotissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour le budget annexe lotissement de la commune pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; **Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS

AFFECTATION DES RESULTATS DU CA COMMUNE N°D2020-06-005

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif **principal Commune** de l'exercice 2019,

-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

-constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 482 385.02 €**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide d'affecter le résultat de fonctionnement pour le **budget principal Commune** comme suit à : -la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte

1068 = **200 000.00€** -l'excédent de fonctionnement reporté au 002 = **282 385.02€** et le déficit d'investissement reporté sera repris au 001 pour **75 968.27€**.

Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

AFFECTATION DES RESULTATS CA LOTISSEMENT N°D2020-06-006

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif **annexe Lotissement** de l'exercice 2019,

-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

-constatant que le compte administratif fait apparaître un **équilibre de fonctionnement et un déficit d'investissement de 71 642.42€**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide que les déficits sont obligatoirement repris dans leur sections respectives pour le **budget annexe Lotissement** comme suit à : - **71 642.42€** en section d'investissement

Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – ETAT 1259 N°D2020-06-007

Monsieur le Maire présente au vidéoprojecteur l'Etat 1259 des taxes directes locales, il explique à l'assemblée que la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord perçoit directement les produits communaux issus de la fiscalité professionnelle tels que CFE, CVAE, IFR, TAFNB, ainsi qu'une part des taux des taxes directes locales TH, TFB, TFNB et qu'à la suite du travail réalisé par le cabinet Klopfer en 2017, la répartition des taux entre CCBDP et la commune avait été appliquée de sorte qu'il n'y ait pas d'impact sur le contribuable. Après avoir détaillé l'état de notification des taux, il propose à nouveau, de ne pas augmenter les taux. Les taux des taxes directes 2020, pour la part communale, restent inchangés depuis plusieurs années consécutives : TAUX TH : 9.18% TAUX TFB : 17.21% TAUX TFNB : 40.08%

Monsieur le Maire précise que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le taux retenu sera le taux voté en N-1.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide de ne pas augmenter les taux,

-approuve les taux suivants : Taxe Foncière sur le Bâti : 17.21%, Taxe Foncière sur le Non Bâti : 40.08%. **Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

L'assemblée demande que cette décision soit expressément expliquée dans le prochain bulletin municipal.

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur la possibilité ou non d'augmenter les tarifs des services communaux : copies fax / marché / jetons camping-car / cantine / cimetière, location des salles etc... Il rappelle que les redevances d'occupation du domaine public sont dégreévées pour 2020.

Après discussions, le conseil municipal dit que les tarifs de tous les services restent inchangés. **Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

Monsieur le Maire, avant de présenter le budget primitif 2019, explique le mécanisme des attributions de compensation (AC) de la CCBDP à la commune. Il expose que le contingent incendie est défalqué de l'AC et la commune ne payera donc plus directement le contingent incendie. Par ailleurs, il donne les montants des dotations d'Etat, communiqués.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF (BP)

BP 2018 COMMUNE N°D2020-06-008

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, présente le projet de **budget primitif principal Commune** pour l'exercice 2020, en détaillant les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif présenté.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

-approuve le **budget primitif principal Commune** arrêté comme suit :

* au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement avec détail des articles c/65548 ; c/6574 et c/65738

* au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	799 607.02	799 607.02
Section d'investissement	807 832.61	807 832.61
TOTAL	1 607 439.63	1 607 439.63

Concernant le détail de l'article : c/65548 autres contributions : Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la ventilation de l'article c/65548, pour un montant total de 8 400.00€.

Concernant le détail de l'article : c/6574 subventions de fonctionnement aux associations : Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la ventilation de l'article c/6574, pour un montant total de 8 375.00€.

Concernant le détail de l'article : c/65738 subventions de fonctionnement autres organismes publics (ASA irrigation) : Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la ventilation de l'article c/65738, pour un montant total de 1 000.00€.

Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

ANNEXES AUX BUDGETS

Monsieur le Maire présente les annexes au BP :

DETTE : Etat de la dette : présentation de l'échéancier 2020, évolution dans les années à venir, ainsi que la courbe de l'annuité par rapport à la courbe des 18 % de recettes de fonctionnement, les taux variables sont à 0.00%, 1 emprunt s'éteindra dans le courant de cette année.

PERSONNEL : Commune : 10 agents dont 7 à temps non complet.

BUDGET ANNEXE (BA) « LOTISSEMENT » N°D2020-06-009
VOTE DU BA - MODALITES DE VERSEMENT AVANCE

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, présente le projet de **budget annexe « Lotissement »** pour l'exercice 2020, en détaillant les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif présenté pour le BA.

Après délibération, le conseil municipal :

-approuve le **budget primitif du budget annexe « Lotissement »** tel que présenté ci-dessous, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	33 000.00	33 000.00
Section d'investissement	104 642.42	104 642.42
TOTAL	137 642.42	137 642.42

-valide l'avance unique du budget principal de la commune pour la somme de 104 642.42€, en seul versement,

-dit que celle-ci sera remboursée à mesure de l'acquisition des lots : par le produit des ventes de terrains. **Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

DECISION MODIFICATIVE – DM n°1 N°D2020-06-010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'une erreur technique, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7718	Autres produits except. opérat° gestion		450.00
775	Produits des cessions d'immobilisations		-450.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Il invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les écritures ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur Christophe LEONIDAS propose qu'une prochaine commission économie travaille sur l'état des lieux de ce projet et le questionnement adéquat des objectifs à donner au projet lotissement du Bourg Sud.

Messieurs Christian CHAPALAIN et Claude RAIGA interrogent sur la possibilité de présentation d'un budget globalisé qui ne soit pas que comptablement présenté ; ils souhaiteraient une réunion en amont afin de travailler sur les idées directrices, au préalable. Monsieur le Maire prend note de ces requêtes et indique néanmoins que la présentation détaillée pluriannuelle permet d'avoir une vision très précise de la comptabilité communale, par ailleurs la crise sanitaire COVID19 a paralysé nombre d'opération et différé le vote du budget très tardivement.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

MARCHE DE PLEIN AIR

Une commission de marché s'est tenue le 16 juin 2020 à 12h15 sur la place du marché. Elle a tranché sur les places attribuées. Les Saveurs de Nice renoncent à leur emplacement. Les 10 places sont prises.

FESTIVITES

Madame Anna ZALOGA rend compte de la commission festivités du 17 juin 2020 pour organiser les festivités du Centenaire de Monsieur Jean MELCHIORI. Le choix des guirlandes est en cours, des devis sont en attente. Le budget ayant été voté, le conseil municipal charge la commission de faire un choix dans l'enveloppe financière prévue soit 3000€. Les associations ont été destinataires d'un mail afin d'obtenir des retours sur les manifestations qui seront maintenues.

VOIRIE

La commission a sillonné la commune le 20 juin 2020 afin de faire un état des lieux de la voirie communale. Des devis sont demandés pour les portions dégradées et seront présentés au prochain conseil municipal, car c'est l'aspect budgétaire qui guidera les choix.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Un conseil communautaire de la CCBDP s'est tenu le 23 juin à 18h30.

COMMUNICATION

Madame la 1^o adjointe a fait une présentation aux membres de la commission du site internet « tremolat.fr » et du portail « Alerte citoyens » qui permet d'adresser des mails en nombre. Madame Céline LASSIGNARDIE a préparé une maquette nouvelle, qu'elle présente à l'assemblée, pour le bulletin municipal. Un travail est en cours pour ajouter des onglets, notamment revue de presse, sur le site internet. Madame la 3^o adjointe ajoute qu'il est également nécessaire d'y mettre en avant les artisans et le tourisme « se loger » « se restaurer » à Trémolat. La page Facebook a également été évoquée. 2 ou 3 personnes vont administrer la page, reste à déterminer les informations à diffuser ou non. Monsieur Christian CHAPALAIN suggère une auto relecture interne pour diffuser plus vite les informations, sollicitant un 3^o avis, pour arbitrage, en cas de désaccord. Madame Florence QUIGNON, 1^o adjointe, demande que les mailings ne soient plus diffusés sur la page Facebook. Par ailleurs, Monsieur Christian CHAPALAIN demande s'il y aurait une possibilité de changer la dénomination « Alerte citoyens » pour les informations qui ne sont pas réellement des alertes. Madame la 1^o adjointe fera un mail au prestataire et ajoute que la commission est ouverte à toute réflexion relative à la communication du village. Monsieur Christian CHAPALAIN suggère d'inciter les interactions entre Trémolacois (repas entre voisins...)

VISITE ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIBC (ERP)

Une visite de sécurité à la salle des fêtes le Grenier a eu lieu le 24 juin 2020 en présence de Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2^o adjoint. Quelques prescriptions devraient nécessiter le passage devant la commission de sécurité à la sous-préfecture.

CONSEIL ECOLE

Le conseil d'école s'est tenu à Trémolat le 25 juin 2020, en présence de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

QUESTIONS DIVERSES

FERMETURE MAIRIE + APC

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur la fermeture trimestrielle de la mairie et l'agence postale le 06 juillet 2020, pour nécessités de service avant la période de congés estivale. **Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

CONTACTS SENIORS « CANICULE »

Monsieur Yannick LE GOFF informe qu'il continue à appeler les aînés inscrits au registre des personnes isolées.

BOULANGERIE

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, informe l'assemblée qu'il a croisé le boulanger et lui a demandé de s'expliquer sur les rumeurs qui semblent fondées. Il s'est entretenu avec lui ce jour et lui a fait part de ses griefs ; celui-ci a acheté à Creysse et sera fermé la semaine prochaine puis réouvrira en tant que dépôt de pain à compter du 7 juillet 2020.

Après débats, le conseil municipal, mandate Monsieur le Maire de prendre tous renseignements pour envisager la meilleure issue dans l'intérêt des clients de la boulangerie et de la commune. **Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

REZE

Monsieur Christian ROUGIER interroge sur le nettoyage du ruisseau, car des arbres tombés entre la noyeraie et le camping, au Moulin d'Aval, font barrage sur la Rèze et de nombreux déchets s'y sont accumulés. Il sollicite la possibilité de faire une journée avec des bénévoles pour assurer le nettoyage. Monsieur le Maire rappelle que l'entretien incombe aux propriétaires, qui le sont jusqu'au milieu du ruisseau.

MAI

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, soumet à l'assemblée la possibilité d'organiser les Mays. Un Mai collectif pourrait être organisé en septembre. Chacun pourra faire un mai individuel s'il le souhaite, en fonction des directives qui seront en vigueur d'ici là.

AGENDA REUNIONS A VENIR

Le 29 juin 2020 à 19h00 se tiendra un CoDir Tourisme (budget 2020 et mesures relatives à la crise sanitaire

Le 30 juin 2020 Madame la 3^o adjointe recevra le SMD3 pour étudier la mise en place d'un composteur collectif et abordera le sujet des poubelles.

Les 1^o et 6 juillet 2020 auront lieu des rencontres avec les élus communautaires

Une commission urbanisme est prévue le 6 juillet à la salle du conseil municipal.

L'assemblée générale de l'ASA sera organisée, salle du Hangar le 23 juillet 2020.

Une animation « monde de cars » devrait être présente à la base nautique le 24 juillet 2020.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 31 juillet 2020

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00
Au registre suivent les signatures*